

Compte-rendu du Conseil Municipal

Du mercredi 7 avril 2010 à 20 h 30

Présents : Mrs Thibault ESTADIEU. André GUIBBERT. Claude GOS. Bernard CALVET. Didier SENEGAS. Pierre COMBES. Xavier FLIPO. Jean-Christophe MIALET. Guy CABROL. Michel BENOIT. Francis CROS. Valentin BISPO.

Mme Nathalie AMAGAT.

Absents : Michel BRUNET. Claudine ROUDIER.

Procurations : Michel BRUNET à Thibault ESTADIEU. Claudine ROUDIER à Jean-Christophe MIALET.

Secrétaire de séance : Nathalie AMAGAT

Présentation de l'association « l'art dans tous ses états » par son Président Monsieur Jean-Pierre BLAYAC.

Finances

2009. * Vote des 3 taxes. Je vous propose de garder le même taux qu'en

			Produit attendu
- TH	→	5,89 %	→ 134.410 €
- FB	→	11,64 %	→ 242.461 €
- FNB	→	112,35 %	→ 76.510 €
soit un produit fiscal de			→ 453.381 €

Vote : pour : 15

contre : 0

abstentions : 0

* Vote du prix de l'eau 2010

- abonnement	→	23 €
- tarif eau	→	0.80 € le m3
- tarif assainissement	→	0.50 € le m3
- taxe Adour Garonne	→	0.397 € le m3

Vote : pour : 15

contre : 0

abstentions : 0

* Vote des budgets primitifs qui s'équilibrent en recettes et en dépenses dans les 2 sections à :

		fonctionnement		investissement
* budget principal (M14)	→	3.242.041	→	2.316.977

Vote : pour : 10

contre : 5

abstentions : 0

* budget eau-assainissement (M49)	→	372.369	→	1.989.466
-----------------------------------	---	---------	---	-----------

Vote : pour : 10 contre : 5 abstentions : 0

* budget VVF → 17.216 → 62.229

Vote : pour : 15 contre : 0 abstentions : 0

Personnel

* recrutement du personnel pour la saison estivale

- 1 agent d'accueil piscine du 03/07 au 29/08
- 1 MNS piscine (LIENARD Laurent) du 03/07 au 29/08
- 2 BNSSA plage des Bouldouïres
- 2 BAFA ALSH (BASTARDO Elodie +) du 03/07 au 25/08
- 1 agent d'entretien voirie
- 1 personne exposition
- 1 personne aide garde champêtre (Cyril GILBERT)

Vote : pour : 15 contre : 0 abstentions : 0

* renouvellement du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (Cyril MOURRUT) pour un an supplémentaire (23 h/semaine) à compter du 01/05/2010.

Vote : pour : 15 contre : 0 abstentions : 0

* adhésion au pôle emploi : régime d'assurance chômage.

La réglementation a été modifiée, si la commune n'adhère pas elle doit payer les indemnités chômage au salarié non titulaire.

Il vous est proposé de passer une convention avec Pôle Emploi pour une durée de 6 ans renouvelable par tacite, le taux fixé est de 6,40 % sur le salaire brut.

Vote : pour : 15 contre : 0 abstentions : 0

Domaine

* rapport de l'enquête publique à Mégès

Monsieur GARAMBOIS et Monsieur ARRAOU se sont opposés à la vente à Monsieur CAZOTTES car ils veulent maintenir l'accès à leur propriété.

Après discussion avec l'ensemble des propriétaires, il vous est proposé de céder à chacun une partie :

- Monsieur GARAMBOIS la parcelle A
- Monsieur CAZOTTES la parcelle B
- Monsieur ARRAOU la parcelle C
- Monsieur ABIJOU la parcelle D
- Monsieur CAZOTTES la parcelle E

Les terrains seront cédés gratuitement, les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de la commune et ceci en compensation des frais de remise en état des murs de soutènement.

Vote : pour : 15 contre : 0 abstentions : 0

Divers

* Par lettre en date du 1^{er} mars 2010 l'inspecteur d'académie me demande de vous informer que le Conseil Départemental de l'Education Nationale a arrêté l'octroi d'un quart de décharge hebdomadaire de direction à l'école primaire.

Vote : pour : 15 contre : 0 abstentions : 0

* **Demande d'autorisation par l'Athlétic Club Lacaunais pour organiser un parcours « trail de l'enfant sauvage » et pour organiser un stand de ravitaillement sur notre commune le 5 septembre 2010.**

Vote : pour : 15 contre : 0 abstentions : 0

* **Demande de subvention restauration des cloches.**

Nous avons sollicité par délibération du 22/10/2009 une demande de subvention à l'Etat sur l'ensemble des travaux soit 25.268 €. Par lettre du 22/03/2010 la DRAC nous informe qu'ils ne subventionnent qu'à hauteur de 50 % mais uniquement sur le remplacement des jougs soit 1.599 €. Un nouveau plan de financement doit être établi.

- subvention DRAC	1.599 €
- subvention Conseil général	7.580 € soit 30 % du montant global

Vote : pour : 15 contre : 0 abstentions : 0

* **Prix du repas constitué de produits locaux à la cantine scolaire**
5,09 € au lieu de 3,60 € soit 1,49 €/repas pris en charge par les collectivités.

Vote : pour : 15 contre : 0 abstentions : 0

* **Location HLM** à compter du 01/05/2010 à Anaïs CAVAGNA au prix de 220 €/mois.

Vote : pour : 14 contre : 0 abstentions : 1(Bernard CALVET)